



Bulletin Officiel

N° 5131 Lundi 20 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO – AGE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGO -	2
LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL – AMS – AGO -	3
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	4
SICAV PROSPERITY – AGO -	5
SIMPAR – AGO -	6
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGO -	7
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGE -	7
ARTES – AGO -	8
ARTES – AGE -	8
SITEX – AGO -	9
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	10
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO -	11
SODEK SICAR – AGO -	12

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL – AMS – AGO -	13-14
---	-------

INFORMATIONS POST AGE-AGO

CITY CARS – AGE -	15-16
CITY CARS – AGO -	17-22

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL	23
----------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	24-28
---------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

29

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

30-31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DENITIIFS ARRETES AU 31/122015

- ATTIJARI BANK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/122015

- ATTIJARI BANK

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 29 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2015 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
7. Nomination des commissaires aux comptes ;
8. Ratification, le cas échéant, de la nomination d'un administrateur
9. Fixation des jetons de présence ;
- 10-Questions diverses.

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 30 Juin 2016 à 13h à l'hôtel Golden Tulip Gammarth situé à la rue de République, Carthage 2078 la Marsa, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports spécial et général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016.
10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers clos le 31/12/2015, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 Juin 2016 au siège social de la société sis à **RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE.**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 30 Juin 2016, à 10h00, au Golf de Carthage de la Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur pour la période 2016-2018.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Othmen khedhira pour la période 2016-2018.
8. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Lundi 20 juin 2016 à 9 heures** au siège social de la BIAT ASSET MANAGEMENT, sis aux Berges du Lac-Boulevard Principal, angle rue Malawi et rue Turkana – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de SICAV PROSPERITY d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Cet avis annule l'avis relatif aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV PROSPERITY du 18 mai 2016 publié au bulletin n° 5111 du 23 mai 2016 .
SICAV PROSPERITY n'a pas réuni le quorum nécessaire à la tenue de ladite Assemblée et a publié à tort des résolutions adoptées.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 24 جوان 2016 على الساعة التاسعة والنصف مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- (1) المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة
- (2) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمع الشركة والقوائم المالية المجمعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2015/12/31.
- (3) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعة، للسنة المالية المختومة في 2015/12/31، والتقرير الخاص بالمتعلق بالإتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية .
- (4) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعة للسنة المالية 2015 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (5) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2015.
- (6) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2015.
- (7) تجديد نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (8) تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.
- (9) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 10h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2015.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.
11. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
12. Pouvoirs pour les formalités.

2014 - AS - 3813

AVIS DE SOCIETES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 11h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 3814

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 3769

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3770

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 30 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 28 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2015
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2015 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2015
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2015
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين عضو جدي بمجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات الشركة
8. المصادقة على التفويت في عقار كائن بجندوبة
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السّادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامّة العادية وذلك يوم الجمعة 24 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ الشركة الكائن بشارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2015،
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنّة المالية 2015،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2015،
4. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2015،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2015،
6. المصادقة على الاتفاقيّات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجاريّة،
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2016.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Projet de résolutions de la société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL-AMS, à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 qui s'est soldé par un total bilan de 59.274.056 DT avec un résultat déficitaire de 9.344.892 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par une perte de 9.344.892 DT décide de l'affecter au poste Résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de ; DT avec un résultat DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d' Administration de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société CABINET CMC SARL, représentée par son Gérant Monsieur Chérif BEN ZINA, en tant que commissaire aux Comptes, et ce pour une période de trois années, expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net de dinars (..... DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

CITY CARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 Juin 2016, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« Article 3 « Nouveau » : Objet

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.*
- 2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.***
- 3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.*
- 4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».*

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle sis au 51, Rue Ali Darghouth, 1001, Bab Bhar, Tunis - Tunisie au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« Article 4 « Nouveau » : Siège Social

- 4.1 Le Siège Social est fixé au « 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette , Tunis - Tunisie ».***
- 4.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.***
- 4.3 La Société pourra en outre, établir des bureaux, agences ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile. ».***

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CITY CARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

ite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 Juin 2016, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2015.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2015.

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 111.711.032,065 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.268.595,210 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 115.353.208,841 DT et faisant ressortir un résultat net de 16.229.674,089 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2015 :	15.268.595,210 DT ;
Réserves légales (Plafonnées)	
0 DT ;	
Résultats reportés :	5.749.986,843
DT ;	
Bénéfice distribuable :	21.018.582,053
DT ;	
Dividendes de l'exercice 2015 :	12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par
action et	
Solde à affecter aux résultats reportés :	8.598.582,053DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende brut de 0,920 DT par action. Le paiement aura lieu à partir du 11 Juillet 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

- Madame Amel Bouchamaoui ;
- Monsieur Khaled Bouchamaoui ;
- La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC), représentée par son représentant permanent monsieur Firas Saied ;
- Madame Wided Bouchamaoui ;
- Monsieur Tarek Bouchamaoui ;
- Monsieur Zied Bouchamaoui ;
- Monsieur Mohamed Chabchoub ; et
- Monsieur Mohamed Amine Chabchoub.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société AMC Ernst & Young, représentée par monsieur Mohamed Chérif Zine El Abidine, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Constatant la fin du troisième mandat consécutif de la société Business Auditing et Consulting member of TIAG International à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société Générale d'Expertise & Management (GEM), immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B115851997, représentée par monsieur Abderrazak Gabsi, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II - BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2015			
(exprimé en dinars)			
ACTIFS	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		501 075,488	455 276,188
Moins : amortissements		190 891,233	47 008,673
		310 184,255	408 267,515
Immobilisations corporelles		13 572 363,173	9 052 921,721
Moins : amortissements		1 033 065,753	837 554,990
		12 539 297,420	8 215 366,731
Immobilisations financières		2 200 700,000	2 600 700,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		2 200 700,000	2 600 700,000
Total des actifs immobilisés		15 050 181,675	11 224 334,246
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		198 591,766	132 394,510
		0,000	66 197,256
Total des actifs non courants		15 050 181,675	11 290 531,502
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		54 582 747,655	17 586 638,012
Moins : provisions		40 734,672	22 573,536
		54 542 012,983	17 564 064,476
Clients		12 626 575,409	2 047 480,708
Moins : provisions		30 000,000	30 000,000
		12 596 575,409	2 017 480,708
Autres actifs courants		4 405 308,649	1 219 678,718
Placements & autres actifs financiers		20 970 920,000	35 059 900,000
Liquidités et équivalents de liquidités		4 146 033,349	1 353 364,189
Total des actifs courants		96 660 850,390	57 214 488,091
TOTAL DES ACTIFS		111 711 032,065	68 505 019,593

- Suite -

BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2015			
(exprimé en dinars)			
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 350 000,000
Résultats reportés	CP - 2	8 598 582,053	5 749 986,843
Total capitaux propres avant résultat		23 448 582,053	20 599 986,843
Total capitaux propres après affectation du résultat		23 448 582,053	20 599 986,843
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	1 800 000,000	2 600 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	80 307,040	73 663,085
Total des passifs non courants		1 880 307,040	2 673 663,085
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	70 553 499,851	32 003 699,858
Autres passifs courants	P - 4	15 016 199,714	12 411 576,474
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	812 443,407	816 093,333
Total des passifs courants		86 382 142,972	45 231 369,665
Total des passifs		88 262 450,012	47 905 032,750
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		111 711 032,065	68 505 019,593

- Suite -**III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015 APRES AFFECTATION DU RESULTAT****Capitaux propres :**

	Capital social	Réserves légalés	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	-	-	5 749 986,843	15 268 595,210	35 868 582,053
Affectation du résultat 2015 (PV AGO du 10 Juin 2016)							
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	15 268 595,210	(15 268 595,210)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	(12 420 000,000)	-	(12 420 000,000)
Résultat au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	-	-	8 598 582,053	-	23 448 582,053

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
-SOTRAPIL S.A-**

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1080 Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **26 mai 2016**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **495 495 dinars** pour le porter de **19 324 305 dinars** à **19 819 800 dinars** et ce par incorporation de :

- **374 018,499 dinars** à prélever sur le poste « compte spécial d'investissement » après affectation des résultats de 2015 ;
- **121 476,501 dinars** à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2015 »

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **99 099 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour trente neuf (39) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2016 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 01 juillet 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 01 juillet 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 01 juillet 2016**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 01 juillet 2016**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 20 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,336%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,410%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,446%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,455%	986,595
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,492%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,537%	1 003,016
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,565%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,611%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,748%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,804%	1 019,519
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		5,019%	1 003,824
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,328%	1 003,343
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,395%	878,093
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,499%	999,723
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,886%	987,295
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,166%	975,042
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,270%	979,452
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,446
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,828
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	943,906
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,869
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,034
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,320
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,556
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	954,993
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,361

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Attijari bank

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 046	222 113
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	625 673	473 959
AC3- Créances sur la clientèle	3	3 836 075	3 601 472
AC4- Portefeuille titres commercial	4	322 779	229 183
AC5- Portefeuille d'investissement	5	453 837	458 853
AC6- Valeurs immobilisées	6	138 371	147 862
AC7- Autres actifs	7	205 253	170 894
TOTAL ACTIF		6 046 034	5 304 336
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	400 147	90 024
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	59 255	57 013
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 870 850	4 505 932
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	102 584	51 107
PA5- Autres passifs	12	173 085	191 928
TOTAL PASSIF		5 605 921	4 896 004
CAPITAUX PROPRES			
CP1- Capital	13	198 741	198 741
CP2- Réserves		135 981	132 044
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		10 583	3
CP6- Résultat net		91 162	73 898
TOTAL CAPITAUX PROPRES		440 113	408 332
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 046 034	5 304 336

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Attijari bank

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Passifs éventuels	14		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		277 830	253 094
HB2- Crédits documentaires		230 152	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		507 982	395 252
Engagements donnés	15		
HB4- Engagements de financement donnés		152 900	109 801
HB5- Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		152 938	109 839
Engagements reçus	16		
HB7- Garanties reçues		1 697 430	1 520 304
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 697 430	1 520 304

ETAT DE RESULTAT
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	273 295	263 408
PR2- Commissions (en produits)	18	79 278	76 293
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	41 244	40 714
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	26 759	13 794
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		420 576	394 209
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	(141 140)	(127 155)
CH2- Commissions encourues		(4 668)	(4 382)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(145 808)	(131 537)
PRODUIT NET BANCAIRE		274 768	262 672
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	14 880	(13 470)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	150	520
PR7- Autres produits d'exploitation		5 769	5 161
CH6- Frais de personnel	24	(98 612)	(87 347)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(33 684)	(31 962)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 054)	(15 942)
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 217	119 632
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(10 477)	(1 628)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(44 106)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		91 162	73 898
RESULTAT NET DE LA PERIODE		91 162	73 898
Résultat net après modifications comptables		91 162	73 898
Résultat par action de base (en DT)	27	2,29	1,86

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		376 013	366 757
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(147 298)	(131 850)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(7 233)	8 844
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 172)	(212 838)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		367 626	456 539
Titres de placement		(71 656)	132 354
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 858)	(96 109)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 576)	74 926
Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(26 656)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		57 268	571 967
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		26 940	(26)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 985	(369 324)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 564)	(7 502)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		25 361	(376 852)
Activités de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		52 857	(6 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 701)	(8 121)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(53 263)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(8 466)	(67 384)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		74 163	127 731
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		452 080	324 349
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	28	526 243	452 080

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2015

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 645 KDT amenant le total des provisions collectives à 15 074 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 57 569 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 075 KDT au titre de l'exercice 2015.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification et d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3-2/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%

- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2015, les engagements post-emploi ont été évalués à 9 545 KDT. La dotation de l'exercice 2015 est de l'ordre de 2 487 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échus et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2015.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 046 KDT contre 222 113 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 933 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse Dinars	52 217	47 729
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532
Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 046	222 113

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 625 673 KDT au 31 décembre 2015 contre 473 959 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 151 714 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Créances sur les banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	104 127	96 893
Créances sur les banques résidentes	17 000	9 308
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	186	205
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	625 673	473 959

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>Entreprises liées</u>	<u>Entreprises associées</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Créances sur les banques non résidentes	332 333	0	172 027	504 360
Créances sur les établissements financiers	80 082	0	24 045	104 127
Créances sur les banques résidentes	0	0	17 000	17 000
Créances rattachées	151	0	35	186
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	412 566	0	213 107	625 673

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2015.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 3 836 075 KDT contre 3 601 472 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 234 603 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 79 795 KDT au 31 décembre 2015 contre 74 292 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 5 503 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	193 921	189 991
Créances rattachées	8 488	8 353
Total comptes débiteurs	202 409	198 344
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	3 546 015	3 313 423
- Crédits court terme	952 977	854 465
dont Financements en devises	305 825	250 935
dont Crédits court terme en dinars	647 152	603 530
- Crédits moyen et long terme	2 593 038	2 458 958
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 174	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	91 061	84 750
Impayés	31 744	46 137
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	253 543	246 798
Provisions pour créances douteuses (*)	(257 119)	(255 663)
Agios réservés (**)	(79 795)	(74 292)
Créances rattachées	9 827	8 572
Total autres concours à la clientèle	3 627 450	3 396 322
Crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806
Total créances sur la clientèle	3 836 075	3 601 472

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2014	255 663
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 600
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(15 654)
Dotation aux provisions collectives	1 645
Dotation aux provisions additionnelles	4 303
Reprise de provisions additionnelles	(2 228)
Reprise de provisions sur cession de créances	(292)
Reprise de provisions sur radiation de créances	(1 918)
Provisions sur les créances au 31/12/2015	257 119

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	152	0	202 257	202 409
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	17 500	8 350	3 938 514	3 964 364
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	(255 909)	(257 119)
Agios réservés	(3 455)	0	(76 340)	(79 795)
Total autres concours à la clientèle	12 835	8 350	3 606 265	3 627 450
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	6 216	6 216
Total créances sur la clientèle	12 987	8 350	3 814 738	3 836 075

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève au 31/12/2015 à 231 421 KDT.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2015 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 375 554 KDT.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2014	74 292
Réservation d'agios	14 221
Reprises d'agios réservés suite cession de créances	(936)
Reprises d'agios réservés suite radiation de créances	(125)
Autres reprises d'agios réservés	(7 657)
Total des agios réservés au 31/12/2015	79 795

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 6 216 KDT au 31/12/2015 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits sur ressources budgétaires	1 283	1 205
Crédits sur ressources extérieures	4 997	5 669
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(64)	(68)
Total des crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (4 997 KDT), 25% sur les crédits FOSDA (16 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (1 221 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (46 KDT).

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 322 779 KDT au 31 décembre 2015 contre 229 183 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 93 596 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres de transaction		
- Actions cotées	3 228	1 827
- SICAV	986	366
Titres de placement		
- Bons de trésor	288 823	203 077
- Autres titres de placements	8 696	8 696
- Créances rattachées	21 976	15 869
- Provisions sur placements	(930)	(652)
Total portefeuille titres commercial	322 779	229 183

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	986	3 228	4 214
Actions cotées	-	-	-	3 228	3 228
SICAV	-	-	986	-	986
Titres de placement	309 911	4 415	4 239	-	318 565
Bons de trésor	288 823	-	-	-	288 823
SICAV	-	4 415	4 281	-	8 696
Créances rattachées	21 976	-	-	-	21 976
Provisions	(888)	-	(42)	-	(930)
Total	309 911	4 415	5 225	3 228	322 779

Le montant des transferts portant sur le portefeuille titres commercial s'élève à 1 388 KDT. Il s'agit d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2015, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 2 553 KDT qui se compose de 1 216 KDT sur les SICAV et de 1 337 KDT sur les BTA placement.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2014	619	33	652
Dotation nette de l'exercice 2015	269	9	278
Provisions pour dépréciation au 31/12/2015	888	42	930

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 453 837 KDT au 31 décembre 2015 contre 458 853 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 016 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres d'investissement		
BTA Investissement (*)	356 912	356 912
Obligations	26 340	30 985
Créances rattachées (*)	14 492	14 408
Total titres d'investissement	397 744	402 305
Titres de participations		
Titres de participations libérés	60 000	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 267)	(7 417)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 995)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	441	446
Total titres de participations	56 093	56 548
Total portefeuille d'investissement	453 837	458 853

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2015 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Acquisitions/Autres entrées 2015	Cessions / Remboursements 2015	Valeurs brutes au 31/12/2015
BTA Investissement	356 912	-	-	356 912
BTA Cotés	356 912	-	-	356 912
Obligations	30 985	-	(4 645)	26 340
Cotées	30 985	-	(4 645)	26 340
Titres de participation	60 000	-		60 000
Cotés	16 822	-	-	16 822
Non cotés	43 178	-	-	43 178
SICAR	5 314	-	-	5 314
Non cotés	5 314	-	-	5 314
Titres de portage	1 200	-	(600)	600
Non cotés	1 200	-	(600)	600
Total	454 411		(5 245)	449 166

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2015 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2015	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2015	Résultat 2015 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,02%	39 923	5 332
Attijari Assurance	78, Rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère	55,00%	8 880	1 396
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	6 289	466
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,91%	2 717	1 530
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	70,23%	27 929	833
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,92%	845	(37)
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(4 538)	(1 118)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	66,25%	923	135

Attijari Placement SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	90,20%	4 823	54
Attijari Valeurs SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	65,84%	2 835	37
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	93 754	3 737
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	760	9
Générale Immobilière du Sud	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	6 148	188

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 138 371 KDT au 31 décembre 2015 contre 147 862 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 9 491 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2015	Amort. et Prov au 31/12/14	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/15	Valeur nette au 31/12/2015
Immobilisation incorporelle	47 153	1 067		48 220	(34 575)	(5 454)		(40 029)	8 191
Logiciels de Base	47 153	1 067		48 220	(34 575)	(5 454)		(40 029)	8 191
Immobilisation corporelle	223 159	5 585	(142)	228 602	(87 875)	(10 600)	53	(98 422)	130 180
Constructions	103 124	788		103 912	(22 197)	(3 664)		(25 861)	78 051
Terrains	5 070	604	(89)	5 585	0	(0)		(0)	5 585
Matériel Roulant	1 577	152	(53)	1 676	(935)	(181)	53	(1 063)	613
Matériel & Mobilier	13 374	1 192		14 566	(7 948)	(786)		(8 734)	5 832
Matériel Informatique	34 399	1 307		35 706	(27 105)	(2 261)		(29 366)	6 340
Agencement Aménagement Installation	45 434	1 523		46 957	(29 422)	(3 708)		(33 130)	13 827
Immobilisations hors exploitation	18 748	19		18 767	(268)*			(268)	18 499
Immobilisation en cours	1 433			1 433	0			0	1 433
Total valeurs immobilisées	270 312	6 652	(142)	276 822	(122 450)	(16 054)	53	(138 451)	138 371

(*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 205 253 KDT au 31 décembre 2015 contre 170 894 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 34 359 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits directs et avances au personnel	169 355	143 789
Débit à régulariser et divers	26 014	10 783
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 426
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 091	3 896
Débiteurs divers	2 052	4 320
Dépôts et cautionnements	1 958	2 658
Provisions sur autres actifs	(11 532)	(10 255)
Total autres actifs	205 253	170 894

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2014	10 255
Dotation de l'exercice 2015	1 336
Reprise de l'exercice 2015	(59)
Provisions sur autres actifs au 31/12/2015	11 532

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 59 255 KDT contre 57 013 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 242 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Banques résidentes	41 007	8
Banques non résidentes	11 635	51 389
Etablissements financiers	6 592	5 565
Dettes rattachées	21	51
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	59 255	57 013

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	41 007	41 007
Banques non résidentes	0	0	11 635	11 635
Etablissements financiers	3 280	0	3 312	6 592
Dettes rattachées	0		21	21
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 280	0	55 975	59 255

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 4 870 850 KDT contre 4 505 932 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant une augmentation de 364 918 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 959 381	1 699 724
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 202
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470
Certificats de dépôts	145 000	176 500
Autres produits financiers	81 424	83 830
Autres sommes dues à la clientèle	164 516	159 096
Dettes rattachées	8 023	10 731
Total dépôts et avoirs de la clientèle	4 870 850	4 505 932

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	11 304	4 920	1 943 157	1 959 381
Comptes d'épargne			1 684 632	1 684 632
Bons de caisse			499 601	499 601
Comptes à terme		8 000	320 273	328 273
Certificats de dépôts		2 500	142 500	145 000
Autres produits financiers			81 424	81 424
Autres sommes dues à la clientèle			164 516	164 516
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	11 304	15 420	4 836 103	4 862 827
Dettes rattachées				8 023
Total Dépôts et avoirs de la clientèle				4 870 850

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2015 un solde de 102 584 KDT contre 51 107 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 51 477 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	81 428	28 571
Ressources spéciales	19 193	20 894
Dettes rattachées	1 963	1 642
Total emprunts et ressources spéciales	102 584	51 107

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2015 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2014	Nouveaux emprunts en 2015	Remboursements en 2015	Solde au 31/12/2015
Emprunts à long terme	28 571			81 428
Emprunt Obligataire 2010	28 571		(7 143)	21 428
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	0	60 000		60 000
Total	28 571	60 000	(7 143)	81 428

Un nouvel emprunt obligataire subordonné a été émis en 2015 pour un montant de 60 000 KDT dont 2 250 KDT souscrit par une entité liée et 1 000 KDT souscrit par une entreprise associée.

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 173 085 KDT au 31 décembre 2015 contre 191 928 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 18 843 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créditeurs divers	5 753	5 781
Charges à payer	45 866	37 060
Crédit à régulariser et divers	77 743	76 680
Exigibles après encaissement	27 044	23 910
Provisions pour risques et charges (*)	2 782	22 736
Impôts et taxes	13 897	25 761
Total autres passifs	173 085	191 928

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 031	2 057
Autres provisions pour risques	1 193	20 121
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
Total provision pour risques et charges	2 782	22 736

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.14	198 741	103 473	12 624	1 793	399	13 755	3 646	3	73 898	408 332
Affectation résultat bénéficiaire 2014											
Réserves				3 695						(3 695)	0
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									10 580	(10 580)	0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 755	3 646	10 583	0	348 709
Mouvements sur le fonds social *							242				242
Résultat de la période										91 162	91 162
Situation des capitaux propres au	31.12.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	10 583	91 162	440 113

*Au 31/12/2015, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2015 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2015.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	172 377	97 223	194 446	0	0	0	0	464 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	457 007	95 405	22 229	20 449	30 583	0	0	625 673
Créances sur la clientèle	978 112	321 950	390 853	548 767	1 043 314	188 930	364 149	3 836 075
Portefeuille titres commercial	4 953	849	29 254	55 631	78 554	88 948	64 590	322 779
Portefeuille d'investissement	6 699	5 780	10 961	10 600	140 038	202 066	77 693	453 837
Valeurs immobilisées	3 460	3 459	6 919	13 837	41 511	27 674	41 511	138 371
Autres actifs	49 516	49 649	99 768	905	2 481	1 467	1 467	205 253
Total actif	1 672 124	574 315	754 430	650 189	1 336 481	509 085	549 410	6 046 034
Banque Centrale et CCP passif	400 037	37	73	0	0	0	0	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	46 460	4 478	7 380	804	133	0	0	59 255
Dépôts et avoirs de la clientèle	869 939	534 608	681 781	793 279	973 922	322 204	695 117	4 870 850
Emprunts et ressources spéciales	8 592	1 451	10 511	18 591	54 659	8 780	0	102 584
Autres passifs	43 361	43 360	86 364	0	0	0	0	173 085
Total passif	1 368 389	583 934	786 109	812 674	1 028 714	330 984	695 117	5 605 921
Capitaux propres	10 672	10 674	21 703	44 118	132 355	88 236	132 355	440 113
Total passifs & CP	1 379 061	594 608	807 812	856 792	1 161 069	419 220	827 472	6 046 034
Situation nette	293 063	(20 293)	(53 382)	(206 603)	175 412	89 865	(278 062)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 830 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 24 736 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 230 152 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 87 994 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	277 830	253 094
Crédits documentaires	230 152	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	507 982	395 252

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	82	18	277 730	277 830
Crédits documentaires	2 135	0	228 017	230 152
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	2 217	18	505 747	507 982

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 152 938 KDT au 31 décembre 2015. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 152 900 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 697 430 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 520 304 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 177 126 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Etablissements de crédits	165 031	106 489
Clientèle	1 532 399	1 413 815
Total engagements reçus	1 697 430	1 520 304

Au 31/12/2015, un engagement reçu de 2 700 KDT a été constaté sur une entreprise associée.

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

Description	Au 31/12/2015
Devises vendues au comptant à livrer	(46 890)
Devises achetées au comptant à recevoir	54 413
Total	7 523

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

Description	Au 31/12/2015
Devises vendues à terme à livrer	(375 454)
Devises achetées à terme à recevoir	4 896
Total	(370 558)

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 394 209 KDT au 31 décembre 2014 à 420 576 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 26 367 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 273 295 KDT au 31 décembre 2015 contre 263 408 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 9 887 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 492	2 942
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 492	2 942
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	237 029	227 680
. Court terme	47 867	44 253
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	42 818	39 468
. Moyen & Long terme	189 162	183 427
Comptes courants débiteurs	17 769	18 281
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	3 517	2 378
Total opérations avec la clientèle	258 637	248 733
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	1 214	871
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 449	3 644
Report/déport sur change à terme et swap	7 503	7 218
Total autres intérêts et revenus assimilés	12 166	11 733
Total intérêts et revenus assimilés	273 295	263 408

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 79 278 KDT au 31 décembre 2015 contre 76 293 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 985 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 832	30 914
Commissions sur moyens de paiements	19 363	20 181
Commissions sur opérations de crédits	16 252	15 229
Commissions sur opérations internationales	8 535	7 824
Commissions sur autres opérations bancaires	2 296	2 145
Total commissions	79 278	76 293

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 41 244 KDT contre 40 714 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 530 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Gain net sur titres de transaction	185	37
Gain net sur titres de placement	15 647	17 127
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	41 244	40 714

Les gains nets sur le portefeuille commercial se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Dividendes	Intérêts et autres revenus	Plus ou moins-values de réévaluation	Plus ou moins-values de cession	Dotations / Reprises de provisions	Total
Titres de transaction	67	0	57	61	0	185
SICAV	20	0	13	0	0	33
Actions cotées	47	0	44	61	0	152
Titres de placement	0	15 819	0	106	(278)	15 647
BTA	0	15 819	0	106	(269)	15 656
SICAV	0	0	0	0	(9)	(9)
Total	67	15 819	57	167	(278)	15 832

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 26 759 KDT au 31 décembre 2015 contre 13 794 KDT au 31 décembre 2014, soit augmentation de 12 965 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor	22 714	9 079
Dividendes	2 193	3 100
Intérêts sur obligations	1 695	1 442
Autres revenus	93	77
Revenus titres de portage	64	96
Total Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	13 794

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 131 537 KDT au 31 décembre 2014 à 145 808 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une progression de 14 271 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 141 140 KDT contre 127 155 KDT au 31 décembre 2014, soit une progression de 13 985 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	1 070	1 247

Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers	1 070	1 247
Opérations avec la clientèle		
Dépôts à vue	13 045	11 882
Comptes d'épargne	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 573	11 265
Sous total des opérations avec la clientèle	126 443	113 440
Emprunts et ressources spéciales		
Charges sur ressources spéciales	367	456
Charges sur emprunts obligataires	2 069	1 732
Sous total des emprunts et ressources spéciales	2 436	2 188
Autres intérêts et charges		
Appel d'offres	11 055	10 141
Autres intérêts et charges assimilées	136	139
Sous total autres intérêts et charges	11 191	10 280
Total intérêts encourus et charges assimilées	141 140	127 155

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à (14 880) KDT contre 13 470 KDT au 31 décembre 2014. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions sur créances douteuses	21 548	38 169
Reprise de provisions sur créances douteuses	(19 799)	(28 872)
Moins-value de cession des créances	1 238	6 053
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(1 228)	(6 087)
Perte sur radiation des créances	2 038	0
D° aux provisions pour risques et charges	1 906	4 672
Reprise de provision pour risques et charges	(20 583)	(465)
Total	(14 880)	13 470

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value de cession des participations non cotées	0	75
Dotation aux provisions sur titres de participation	(219)	(222)
Reprise de provisions sur titres	369	650
Perte sur radiation de participation	0	(3 427)
Reprise de provisions sur radiation de participation	0	3 444
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	150	520

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 98 612 KDT au 31 décembre 2015 contre 87 347 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 265 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du personnel	73 542	64 945
Charges sociales	17 433	15 451
Autres charges liées au personnel	7 637	6 951
Total frais de personnel	98 612	87 347

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 33 684 KDT au 31 décembre 2015 contre 31 962 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 722 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et services extérieurs	19 903	18 400
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 374	4 567
Annonces et insertions publicitaires	1 613	2 138
Missions réceptions	1 031	1 119
Impôts et taxes	973	959
Fournitures de bureaux	639	868
Frais du conseil et d'assemblée	622	421
Dons et cotisations	412	320
Documentation centrale	367	300
Transport et déplacement	138	161
Frais d'actes et contentieux	94	148
Autres	3 518	2 561
Total charges générales d'exploitation	33 684	31 962

NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value de cession d'immobilisation	435	1 535
Autres gains ordinaires	668	999
Autres pertes ordinaires	(11 580)	(4 162)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(10 477)	(1 628)

NOTE 27: Résultat de base par action

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,29 DT:

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net avant modifications comptables en KDT	91 162	73 898
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	2,29	1,86

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 28 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 452 080 KDT au 31 décembre 2014 à 526 243 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant une augmentation de 74 163 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 57 268 KDT et des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 25 361 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 8 466 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 526 243 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Liquidités et équivalents de liquidités actif	985 478	599 042
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 118	222 182
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	521 360	376 860
Liquidités et équivalents de liquidités passif	459 235	146 962
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	452 643	141 397
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 592	5 565
Liquidités et équivalents de liquidités	526 243	452 080

Note 29 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2015 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2015 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Produits d'intérêt de l'exercice 2015
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	3 280	92	7
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	97	4	0
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	696	5	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(152)	5	8
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 246	59	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	2 821	15	
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	1	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	3 351	72	0
GTI SA	Dépôt à vue	10	0	9
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 232	15	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	296	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	4 527	116	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	947	13	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	19	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à terme	0	25	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à terme	0	140	
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à terme	0	69	
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	20	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	10 500	1 249	0
Total général	Total	29 852	1 920	25

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite facturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2015 s'élève à 370 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
TOTAL	370

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finances	13
TOTAL	133

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2015 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 233 KDT.

Partie liée	Montant 2015
Attijari Obligataire SICAV	192
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
Total	233

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2015 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
GTI	EPS	82	4
GIS	CCT	8 350	555
Attijari leasing	CCT	25 000	4 780
Attijari leasing	CMT	55 082	
Attijari leasing	EPS	2 135	33
Attijari Immobilière	CCT	17 500	1 014
Total		108 149	6 386

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2015	Jetons de présence encaissée en 2015
Attijari Leasing	1 581	44
Attijari Obligataire SICAV	178	0
Attijari Placement SICAV	71	0
Attijari Valeur SICAV	33	0
GTI	7	3
GIS	0	10
Attijari Sicar	0	8
Attijari Recouvrement	0	3
Total	1 870	68

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFI BANK et ses filiales au 31 décembre 2015 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	USD	4 150 000	27/02/2015	22/02/2016	1	8 369 928
	EUR	10 000 000	29/09/2015	29/03/2016	0,5	21 962 500
	USD	5 000 000	05/11/2015	05/01/2016	0,4	10 084 250
	EUR	5 000 000	10/11/2015	10/02/2016	0,5	10 981 250
	EUR	15 000 000	16/11/2015	12/05/2016	0,6	32 943 750
	EUR	10 000 000	15/12/2015	13/06/2016	0,35	21 962 500
	USD	15 000 000	21/12/2015	21/01/2016	0,4	30 252 750
	EUR	10 000 000	23/12/2015	23/06/2016	0,3	21 962 500
	USD	10 000 000	28/12/2015	27/01/2016	0,25	20 168 500
	EUR	27 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,1	59 298 750
	USD	25 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,2	50 421 250
Attijari Wafa Bank Europe	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/02/2016	0,16	21 962 500
	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/03/2016	0,21	21 962 500

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT.

Contregarantie Bancaire

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encours des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contregarantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :

Assistance technique :

Dans le cadre de la nouvelle convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis.

8- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2015 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 61 KDT.

Convention de recouvrement des créances :

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Sicar a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture. A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2015.

9- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2015 sont de 8 KDT.

10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2015 totalisent un montant de 1 272 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 1 390 KDT. Le produit constaté par la banque en 2015 s'élève à 98 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 48 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 8 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2015. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 916 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 65 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de cession de créances

-Une nouvelle convention a été signée le 27/01/2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT.

13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

14- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2015 est de l'ordre de 1 185 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT à fin 2015 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

15/Attijari Finances

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- o Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- o Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

Convention de conseil « Emprunt obligataire subordonné 2015 » :

Une nouvelle convention entre Attijari Bank et Attijari Finances a été conclue en date du 17 juin 2015 dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 58 KDT correspondant à la commission forfaitaire servie à Attijari Finances.

Dans le cadre de la même opération, une commission de succès au profit d'Attijari Finances a été prévue pour un montant de 354 KDT TTC partagée à hauteur de 50% entre cette dernière et Attijari Intermédiation. Ce montant figure au niveau des charges à payer au 31/12/2015.

Convention de conseil « Développement Factoring & Confirming et LLD » :

Une deuxième convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre les deux parties portant sur le développement des activités Factoring & Confirming et de l'activité LLD. A ce titre, la charge comptabilisée par la banque s'élève à 92 KDT.

16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Membres du CA et des Comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0

Note 30 : Événements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 046 034 KDT et un bénéfice net de 91 162 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes.

• **Attijariwafa Bank**

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encourus des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contregarantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement auxdites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

• **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank.

• **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 27 janvier 2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2015.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 février 2016.

• **Attijari SICAR**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2015.

• **Attijari Finances**

1. Contrat de conseil (Emprunt obligataire subordonné 2015)

Une convention a été signée le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera les commissions suivantes :

a. Commission forfaitaire

Une commission forfaitaire de 50 KDT HTVA pour l'élaboration et l'actualisation du document de référence requis par le CMF, exigible comme suit :

- 30 KDT HTVA, à la signature du contrat,
- 20 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

A ce titre la banque a constaté une charge de 58 KDT.

b. Commission de succès

Une commission de succès de 0.5% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires subordonnées 2015 et exigible à la date de clôture de chacune des périodes de souscriptions. Le placement de l'opération étant

conjointement réalisé par Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation, la commission de succès ci-dessus sera partagée à hauteur de 50% chacun entre Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation.

Le montant payé par la banque à ce titre s'élève à 354 KDT.

2. Contrat de conseil (Développement Factoring & Confirming et LLD)

Une convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances portant sur l'assistance au développement des activités de Factoring & Confirming et de l'activité LLD.

En contrepartie des prestations servies, la banque est redevable d'une rémunération forfaitaire de 80 KDT HTVA, facturable comme suit :

- 40 KDT HTVA à la signature du contrat,
- 40 KDT HTVA à la remise du mémorandum de recommandations relatif à l'opération

A ce titre, le montant payé par la banque courant 2015 s'élève à 92 KDT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 12 février 2016.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• Attijari Assurances

Attijari Bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT dont 63 KDT qui remontent à l'exercice 2014. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 1 185 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

• Attijari Intermédiation

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler à la fin de chaque année.

• Wafa Salaf

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

• Attijari Wafa Bank

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2015 des produits à hauteur de 48 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement.

Aucune opération n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari SICAR**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2015 à 61 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2015 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 232 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 272 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2015.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

• **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
TOTAL	370

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finance	13
TOTAL	133

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BANQUE DE DETAIL, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 050	222 114
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	548 447	394 737
Créances sur la clientèle	3	4 264 371	4 000 803
Portefeuille-titres commercial	4	432 192	272 535
Portefeuille d'investissement (*)	5	441 969	445 338
Titres mis en équivalence	6	1 869	1 805
Valeurs immobilisées (*)	7	162 476	168 184
Goodwill		1 013	1 099
Autres actifs	8	222 220	189 067
Impôt différé Actif	9	1 374	1 412
Total Actifs		6 539 981	5 697 094
Passifs			
Banque Centrale et CCP	10	400 147	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	56 082	52 597
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	4 883 308	4 506 740
Emprunts et ressources spéciales	13	406 019	313 966
Autres passifs	14	307 273	284 534
Total Passifs		6 052 829	5 247 861
Total Intérêts Minoritaires		30 081	28 557
Capitaux propres			
Capital		198 741	198 741
Réserves		148 526	143 879
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		10 583	2
Résultat de l'exercice		95 575	74 408
Total Capitaux propres	15	457 071	420 676
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		6 539 981	5 697 094

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties données		277 748	253 094
Crédits documentaires		228 017	142 158
Passifs éventuels	16	505 765	395 252
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés		214 124	160 581
Engagements sur titres		38	38
Engagements donnés	17	214 162	160 619
Engagements reçus			
Engagements de financements reçus		2 240 164	2 052 836
Engagements reçus	18	2 240 164	2 052 836

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	308 164	295 061
Commissions (en produits)	20	81 741	78 442
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	47 202	43 264
Revenus du portefeuille d'investissement	22	25 539	11 464
Total Produits d'exploitation bancaire		462 646	428 231
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(161 780)	(147 141)
Commissions encourues		(3 935)	(4 381)
Total Charges d'exploitation bancaire		(165 715)	(151 522)
Produits des autres activités	24	47 426	39 888
Charges des autres activités	25	(42 941)	(37 712)
Produit net bancaire		301 416	278 885
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	19 293	(14 441)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		290	539
Autres produits d'exploitation	27	6 999	6 603
Frais de personnel	28	(108 316)	(95 487)
Charges générales d'exploitation	29	(37 234)	(35 223)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 672)	(16 723)
Résultat d'exploitation		165 776	124 153
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		60	(33)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(17 790)	(1 230)
Impôt sur les bénéfices		(49 503)	(46 586)
Résultat des activités ordinaires		98 543	76 304
Part de résultat revenant aux minoritaires		(2 968)	(1 896)
Résultat net consolidé de la période du Groupe	30	95 575	74 408
Effet des modifications comptables part Groupe		-	-
Résultat après modifications comptables du Groupe		95 575	74 408

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		410 292	397 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(168 718)	(104 094)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(12 426)	10 921
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(273 474)	(246 802)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		379 218	428 754
Titres de placement		(130 516)	129 628
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(134 600)	(121 050)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 686)	139 794
Impôt sur les bénéfices		(47 634)	(45 702)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		20 456	589 404
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 867	(4 964)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 520	(390 035)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(10 945)	(8 019)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		20 442	(403 018)
Flux de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		97 231	9 568
Augmentation / diminution ressources spéciales		(6 073)	(4 797)
Dividendes et autres distributions		(62 330)	(54 958)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		28 828	(50 187)
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		69 726	136 199
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		462 549	326 350
Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice	31	532 275	462 549

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classées individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20

Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 835 KDT amenant le total des provisions collectives à 16 969 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêté des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 58 017 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 002 KDT au titre de l'exercice 2015.

2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.6. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

2.10. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

2.11. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

2.12. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2015			31/12/2014		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	70,23%	69,98%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	Tunisie	90,20%	90,20%	IG	83,23%	83,23%	IG
Attijari Valeurs Sicav	Tunisie	65,84%	65,84%	IG	65,81%	65,81%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,03%	0,03%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont encours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2015	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 050 KDT contre 222 114 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 936 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Dinars	52 221	47 730
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532

Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 050	222 114

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 548 447 KDT contre 394 737 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 153 710 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	24 046	11 620
Créances sur les banques résidentes	19 854	15 359
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	187	205
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	548 447	394 737

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 264 371 KDT contre 4 000 803 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 263 568 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs de la clientèle (*)	193 769	189 973
Créances rattachées	8 488	8 353
Total comptes débiteurs	202 257	198 326
Crédits court terme	944 867	847 738
- dont Financements en devises	305 825	250 935
- dont Crédits court terme en dinars	639 042	596 803
Crédits moyen et long terme	3 027 315	2 863 636
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 173	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	92 278	85 967
Impayés	65 266	77 565
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	579 071	569 020
Provisions pour créances douteuses	(613 231)	(606 487)
Agios réservés	(79 574)	(75 019)
Créances rattachées (*)	7 733	6 654
Total des autres concours à la clientèle	4 055 898	3 795 671
Crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806
Total Créances sur la clientèle	4 264 371	4 000 803

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser des produits constatés d'avance au niveau des créances rattachées.

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 432 192 KDT contre 272 535 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 159 657 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor	374 403	224 954
Autres placements	34 085	30 855
Provisions sur titres de placements	(1 881)	(652)
Créances rattachées	25 585	17 378
Total Portefeuille-titres commercial	432 192	272 535

Le montant des provisions sur les titres de placement accuse un solde de 1 881 KDT qui est composé de provisions sur les Bons de trésor placement pour une valeur de 888 KDT ainsi que des provisions sur les autres titres de placement pour 993 KDT.

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 441 969 KDT contre 445 338 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 3 369 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres d'investissement		
Obligations	27 999	45 597
Autres titres d'investissement (*)	366 911	356 912
Créances rattachées (*)	14 512	14 422
Total des titres d'investissement	409 422	416 931
Titres de participation		
Titres de participation libérés	47 489	43 954
Provisions pour dépréciation titres (**)	(15 353)	(17 132)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	(189)	385
Total des titres de participation	32 547	28 407
Total Portefeuille d'investissement	441 969	445 338

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

(**) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Le détail de la rubrique « Autres titres d'investissement se présente comme suit en KDT :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres d'investissement		
BTA	356 911	356 912
CERTIFICATS DE DEPOTS DETENUS	10 000	0
Total	366 911	356 912

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 869 KDT au 31 décembre 2015. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 839	1 780
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	28	25
ATTIJARI FINANCE	2	0
Total Titres mis en équivalence	1 869	1 805

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 162 476 KDT contre 168 184 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 708 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Constructions	93 058	95 401
Immobilisation en cours	21 234	17 736
Agencements, Aménagements et Installations	14 941	17 098
Terrains	14 655	14 120
Logiciels de base	8 400	12 666
Matériel Informatique	5 875	6 878
Matériel & Mobilier	3 910	4 238
Matériel Roulant	1 330	974
Provisions pour dépréciation d'immobilisations (*)	(927)	(927)
Total Valeurs immobilisées	162 476	168 184

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2015	Amort. et Prov au 31/12/14	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/15	Valeur nette au 31/12/2015
Immobilisation incorporelle	47 044	1 110	0	48 154	(34 377)	(5 377)	0	(39 754)	8 400
Logiciels informatiques	47 044	1 110	0	48 154	(34 377)	(5 377)	0	(39 754)	8 400
Immobilisation corporelle	248 860	10 409	(951)	258 318	(93 081)	(11 295)	134	(104 243)	154 076
Terrains	14 120	624	(89)	14 655	0	0	0	0	14 655
Constructions	119 767	1 562	0	121 329	(24 366)	(3 905)	0	(28 271)	93 058
Agencement aménagement installation	46 720	1 585	(33)	48 273	(29 623)	(3 709)	0	(33 332)	14 941
Matériel et mobilier	13 150	541	0	13 690	(8 911)	(869)	0	(9 780)	3 910
Matériel informatique	35 058	1 342	0	36 401	(28 181)	(2 345)	0	(30 526)	5 875
Matériel roulant	2 247	725	(304)	2 667	(1 274)	(197)	134	(1 337)	1 330
Autres immobilisations corporelles	17 798	4 030	(525)	21 303	(726)	(270)	0	(996)	20 307
Total valeurs immobilisées	295 904	11 519	(951)	306 472	(127 458)	(16 672)	134	(143 997)	162 476

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 222 220 KDT contre 189 067 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 33 153 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits directs et avances au personnel	170 179	144 441
Débit à régulariser et divers	32 449	22 936
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 427
Etat, impôts et taxes	3 971	5 802
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 296	4 954
Débiteurs divers	5 054	3 242
Dépôts et cautionnements	2 190	2 890
Provisions sur autres actifs	(12 234)	(10 902)
Total Autres actifs	222 220	189 067

NOTE 9: Actif d'impôt différé:

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 374 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 412 KDT au 31 décembre 2014, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**NOTE 10 : Banque centrale et CCP :**

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2015 un solde de 400 147 KDT contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 56 082 KDT contre 52 597 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 485 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Banques non résidentes	11 635	51 389
Banques résidentes	41 008	768
Etablissements financiers	3 418	390
Dettes rattachées	21	50
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 082	52 597

NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 883 308 KDT contre 4 506 740 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 376 568 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 948 077	1 689 864
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 201
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470

Autres produits financiers	81 366	83 830
Certificats de dépôts	154 500	172 500
Autres sommes dues à la clientèle	178 778	173 765
Dettes rattachées	8 081	10 731
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 883 308	4 506 740

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 406 019 KDT contre 313 966 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 92 053 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	222 656	125 425
Autres Fonds empruntés	152 244	156 609
Ressources spéciales	22 665	24 373
Dettes rattachées	8 454	7 559
Total Emprunts et ressources spéciales	406 019	313 966

NOTE 14 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 307 273 KDT contre 284 534 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 22 739 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créditeurs divers	36 127	41 133
Charges à payer	48 414	38 071
Crédit à régulariser et divers	83 748	76 362
Exigibles après encaissement	27 546	24 411
Impôts et taxes	11 341	28 019
Provisions pour risques et charges	100 097	76 538
Total Autres passifs	307 273	284 534

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2015 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2015

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2014	DIVIDENDES VERSERS	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	MOD COMPATBLE	RÉSUL LTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	143 245	71 879	(59 622)	1 870	242	-	-	-	-	157 614
	Résultat	71 879	(71 879)	-	-	-	-	-	89 969	-	89 969
ATTIJARI LEASING	Réserves	8 130	3 640	(1 581)	-	(34)	-	-	-	-	10 155
	Résultat	3 640	(3 640)	-	-	-	-	-	3 228	-	3 228
ATTIJARI RECouvreMENT	Réserves	129	73	-	-	-	-	(63)	-	-	139
	Résultat	73	(73)	-	-	-	-	-	1 590	-	1 590
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 088)	148	-	15	-	-	-	-	-	(1 925)
	Résultat	148	(148)	-	-	-	-	-	568	-	568
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	602	231	-	69	(4)	-	-	-	-	898
	Résultat	231	(231)	-	-	-	-	-	391	-	391
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	60	65	(65)	-	-	136	-	-	-	196
	Résultat	65	(65)	-	-	-	-	-	49	-	49
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(436)	33	(33)	-	-	(129)	-	-	-	(565)
	Résultat	33	(33)	-	-	-	-	-	24	-	24
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	(790)	(594)	-	-	-	-	-	-	-	(1 384)
	Résultat	(594)	594	-	-	-	-	-	768	-	768
ATTIJARI GESTION	Réserves	287	39	-	-	-	-	-	-	-	326
	Résultat	39	(39)	-	-	-	-	-	(37)	-	(37)
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(2 480)	(1 090)	-	-	-	-	-	-	-	(3 570)
	Résultat	(1 090)	1 090	-	-	-	-	-	(1 117)	-	(1 117)
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	207	17	(15)	-	6	-	-	22	-	237
	Résultat	17	(17)	-	-	-	-	-	83	-	83
GIS	Réserves	911	(26)	-	-	-	-	-	-	-	885
	Résultat	(26)	26	-	-	-	-	-	56	-	56
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(245)	(8)	-	1	-	-	-	-	-	(252)
	Résultat	(8)	8	-	-	-	-	-	2	-	2
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(4)	1	(1)	-	-	4	-	-	-	0
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	1	-	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	147 528	74 408	(61 317)	1 955	210	11	(63)	22	-	162 754
	Résultat	74 408	(74 408)	-	-	-	-	-	95 575	-	95 575

La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,405 dinars contre 1,872 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DESIGNATION	2015	2014
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	2,405	1,872

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 748 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014. Les crédits documentaires s'élèvent à 228 017 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	277 748	253 094
Crédits documentaires	228 017	142 158
Passifs éventuels	505 765	395 252

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 214 162 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 619 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 53 543 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financements donnés	214 124	160 581
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	214 162	160 619

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 2 240 164 KDT au 31 décembre 2015 contre 2 052 836 KDT au 31 décembre 2014.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 428 231 KDT au 31 décembre 2014 à 462 646 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une augmentation de 34 415 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 308 164 KDT contre 295 061 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 13 103 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires		
Placements sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	2 492	2 940
Total opérations avec les établissements bancaires	2 492	2 940
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	271 928	259 427
* <i>Court terme</i>	45 654	42 066
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	40 605	37 281
* <i>Moyen & long terme</i>	226 274	217 361
Comptes courants débiteurs	17 746	18 196
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.oulitg.	3 511	2 378
Total opérations avec la clientèle	293 507	280 395
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions de compte	1 230	905
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 432	3 602
Report/Déport sur change à terme	7 503	7 219
Total autres intérêts et revenus assimilés	12 165	11 726
Total Intérêts et revenus assimilés	308 164	295 061

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 81 741 KDT contre 78 442 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 299 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 834	30 849
Commissions sur moyens de paiements	20 121	20 018
Commissions sur opérations crédits	16 910	16 735
Commission sur opérations internationales	8 510	7 808
Commissions sur autres opérations bancaires	3 366	3 032
Total Commissions	81 741	78 442

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 47 202 KDT contre 43 264 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 938 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
Gain net sur titres de placement et transaction	21 892	19 886
Dotations aux Provisions sur titres de placement	(102)	(172)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	47 202	43 264

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 25 539 KDT contre 11 464 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 075 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Revenus sur titres d'investissement	22 969	9 295
Intérêts sur obligations	1 597	1152
Dividendes	911	944
Autres revenus	62	73
Total Revenus du portefeuille d'investissement	25 539	11 464

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 161 780 KDT contre 147 141 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 639 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<i>Opérations avec les établissements bancaires</i>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	1 078	1 251
Total Opérations avec les établissements bancaires	1 078	1 251
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	12 767	11 706
Comptes d'épargne.	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 300	11 124
Total Opérations avec la clientèle	125 892	113 123
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charge sur emprunts extérieurs.	367	457
Charge sur emprunts obligataires.	11 600	8 377
Total Emprunts et ressources spéciales	11 967	8 834
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Autres intérêts et charges assimilées	11 788	13 792
Appel d'offres	11 055	10 141
Total Autres intérêts et charges	22 843	23 933
Total Intérêts courus et charges assimilées	161 780	147 141

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 47 426 KDT contre un solde de 39 888 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 7 538 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 42 941 KDT contre un solde de 37 712 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 229 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions techniques d'assurance vie	39 602	36 007
D° aux autres provisions techniques	3 338	1 705
Total	42 941	37 712

NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 19 293 KDT contre 14 441 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 33 734 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions sur créances douteuses	23 411	47 893
Reprise de provision sur créances douteuses	(22 957)	(30 994)
D° aux provisions pour risques et charges	2 188	4 937
Reprise de provision pour risques et charges	(24 984)	(8 855)
Pertes nettes sur cession et radiation des créances	3 049	1 460
Total	(19 293)	14 441

NOTE 27: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 6 999 KDT contre 6 603 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 396 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur crédits au personnel	6 583	5 626
Revenus immobiliers	343	356
Autres produits d'exploitation	73	621
Total Autres produits d'exploitation	6 999	6 603

NOTE 28 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 108 316 KDT contre 95 487 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 12 829 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations du personnel	81 286	71 148
Charges sociales	18 528	16 388
Autres charges liées au personnel	8 502	7 951
Total Frais de personnel	108 316	95 487

NOTE 29 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 37 234 KDT contre 35 223 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 011 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et services extérieurs	17 332	18 982
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 851	6 585
Annonces et insertions publicitaires	1 903	2 283
Fournitures de bureaux	716	929
Missions réceptions	1 076	1 166
Frais du conseil et d'assemblée	696	528
Dons et cotisations	480	427
Documentation centrale	371	307
Transport et déplacement	179	208
Frais d'actes et contentieux	94	148
Impôts et taxes	1 381	1 366
Autres	6 155	2 294
Total charges générales d'exploitation	37 234	35 223

NOTE 30: Résultat par action de base

DESIGNATION	2015	2014
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	2,405	1,872

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 532 275 KDT au 31 décembre 2015 contre 462 549 KDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2015	2014
Liquidités et équivalents de liquidités actif	988 336	605 095
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 121	222 183
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	524 215	382 912
Liquidités et équivalents de liquidités passif	456 061	142 547
Banque centrale	400 000	90 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	56 061	52 547
Liquidités et équivalents de liquidités	532 275	462 549

Note 32 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

***Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan consolidé de 6 539 981 KDT et un bénéfice net de 95 575 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

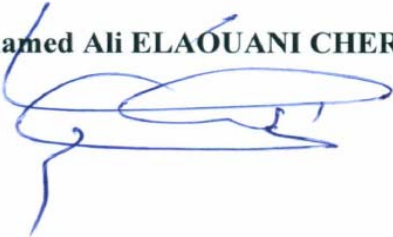
Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Ahmed BELAIFA

